

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_3_2

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L' an deux mille dix sept , le mardi 11 avril à 19 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Avril 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Objet : Approbation du Compte Administratif 2016

Excusé(s) : Madame BERTHEBAUD Anne

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif de la commune de 2016.

Le Maire se retire et Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre prend la présidence.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Compte Administratif de la commune pour l'année 2016 qui s'élève à :

- * 325 447,54 € pour la section de dépenses de fonctionnement;
- * 519 188,61 € pour la section de recettes de fonctionnement;
- * 437 923,94 € pour la section de dépenses d'investissement;
- * 346 881,87 € pour la section de recettes d'investissement;

- * 102 699,10 € pour l'excédent de fonctionnement;
- * 41 977,07 € pour le déficit d'investissement.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot